

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 427

présenté par

Mme Bonnivard, M. Straumann, M. Ramadier, M. Abad, M. Cordier, M. Cinieri, M. Leclerc,
M. Masson, M. Bony, Mme Duby-Muller, M. Pierre-Henri Dumont, M. Brun, M. Le Fur,
Mme Trastour-Isnart, M. Saddier, Mme Kuster et M. de Ganay

ARTICLE 49

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article vise à privatiser la société Aéroports de Paris (ADP) afin de créer un fonds pour l'innovation abondé de 10Md €.

Or, ce projet de privatisation d'ADP est un non-sens économique et constitue un danger pour la souveraineté de notre pays :

- Cette privatisation d'une société qui a vu son titre coté en bourse plus que doubler depuis le 1^{er} janvier 2017 n'a pas de sens puisque l'État devra racheter dans 70 ans ces installations au prix fort.
- En 2016, les terminaux de CDG et d'Orly ont accueilli plus de 100 millions de passagers. Doit-on alors privatiser la gestion de la principale porte d'entrée sur le territoire national, alors même que ces infrastructures sont, dans la quasi-totalité du monde, la propriété des pouvoirs publics locaux ?

C'est donc un choix politique à court terme qui risque de reproduire le précédent des autoroutes, l'État se privant de recettes régulières.

Il convient dès lors de supprimer cet article.